



Habitants  
41 418 717

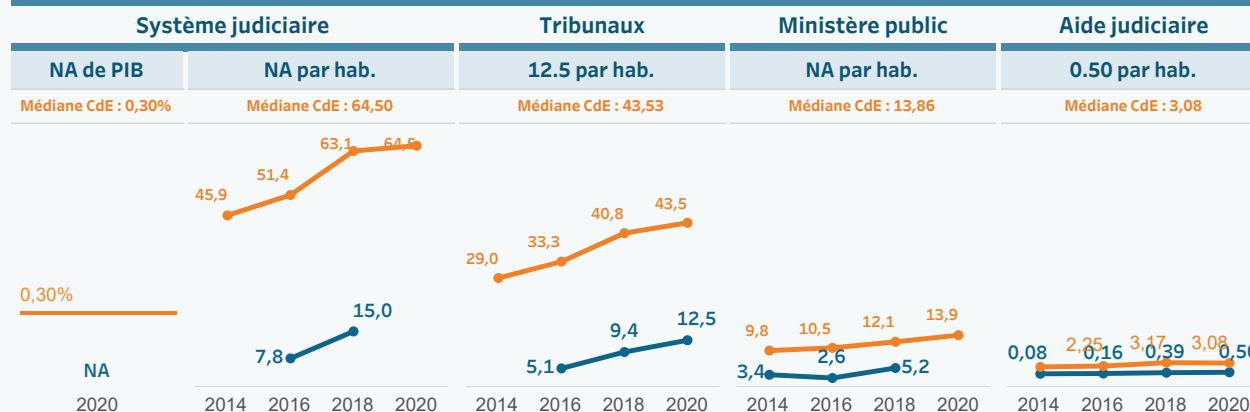


PIB  
3 262 €  
Médiane CdE 20 301 €

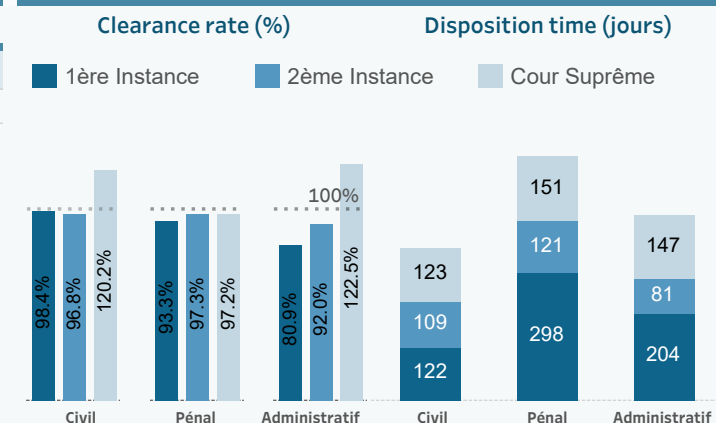


Salaires moyen brut annuel  
4 520 €  
Médiane CdE 20 612 €

## Budget du système judiciaire exécuté



## Efficacité



**Budget :** Les données sur le budget exécuté du ministère public n'étant pas disponibles pour 2020, il n'est pas possible d'analyser le budget du système judiciaire. Dans le même temps, les dépenses par habitant pour les tribunaux (12,53€) et l'aide judiciaire (0,5€) en Ukraine restent considérablement inférieures à la médiane du CdE. Les augmentations les plus notables concernent les salaires des juges en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales à cet effet, rapprochant les salaires des juges en début de carrière de la médiane du CdE et plaçant les salaires des juges de la Cour Suprême bien au-dessus de la médiane, à la fois en valeur absolue et par rapport au salaire moyen du pays.

### Aide judiciaire

En 2020, des changements importants ont été introduits dans les services d'aide judiciaire gratuite en Ukraine. La pandémie de la COVID-19 a servi de catalyseur pour améliorer l'accès à l'aide judiciaire et le système d'aide judiciaire gratuite ukrainien s'est rapidement adapté au nouveau modus operandi. Il est accessible via divers canaux de communication numériques.

### Professionnels de la justice et parité

On compte 13,09 juges professionnels (inférieur à la médiane CdE), 64,65 personnels non-juge (supérieur à la médiane CdE), 21,25 procureurs (deux fois plus que la médiane CdE) et 9,3 personnels non-procureur (inférieur à la médiane CdE) pour 100 000 habitants. En 2020, 53,8% des juges et 38% des présidents de tribunaux sont des femmes. En revanche, 40,4 % parmi les procureurs et seulement 4% parmi les chefs de ministères publics sont des femmes.

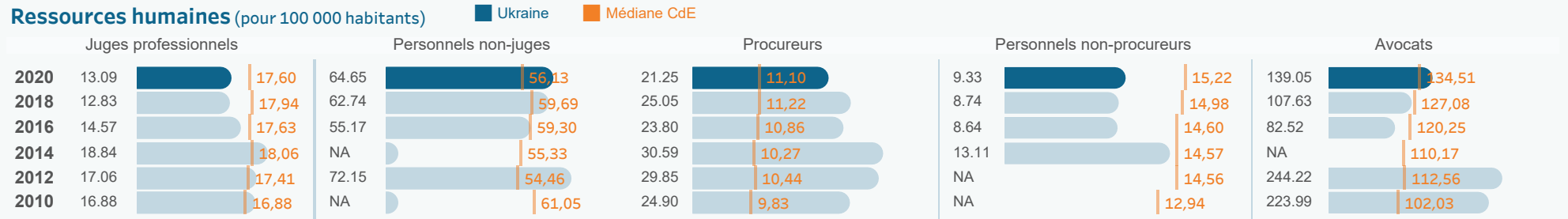
### Réforme de la Cour suprême

Dans la poursuite des réformes judiciaires du pays, le nombre de juges de la nouvelle Cour suprême a augmenté de 55 % par rapport à 2018. La juridiction consolidée de la Cour suprême a également entraîné une augmentation des affaires pendantes au début de l'année, en raison du transfert des affaires de la précédente Cour suprême et des tribunaux spécialisés, qui ont cessé d'exister.

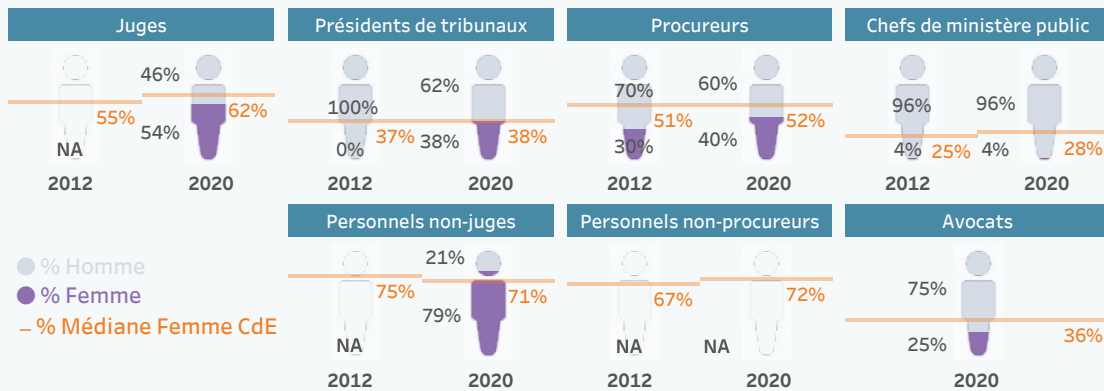
**Efficacité :** Toutes instances confondues, le traitement des affaires par les tribunaux a été le plus long en matière pénale, contrairement à la tendance européenne. Les tribunaux de 2ème instance semblent traiter les affaires le plus rapidement. En particulier, les affaires administratives de 2ème instance sont résolues plus rapidement que les autres types d'affaires avec un DT de 80 jours. Pour tous les tribunaux et toutes les matières le DT est inférieur à la médiane CdE, à l'exception des affaires pénales de 1ère et 3ème instance.

En dépit de la pandémie, le nombre d'affaires nouvelles a augmenté en 1ère instance pour les trois matières. La réforme de la Cour suprême semble avoir eu un effet positif sur le CR concernant les affaires civiles et commerciales contentieuses et les affaires administratives en 2020, et son efficacité dans ces catégories d'affaires semble être moins affectée par la pandémie.

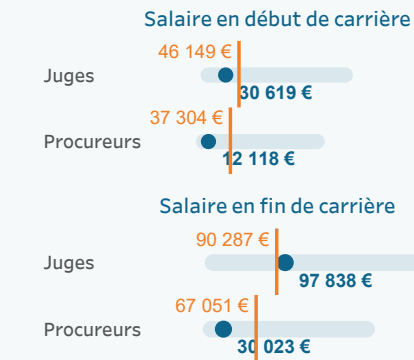
## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



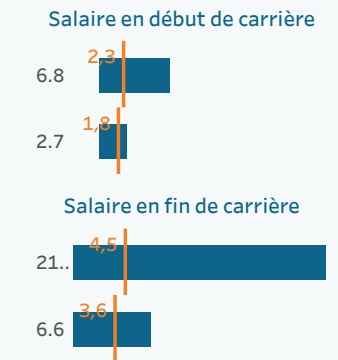
## Parité



## Salaires bruts absolus

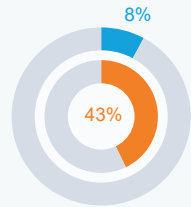


## Ratio avec le salaire moyen brut annuel



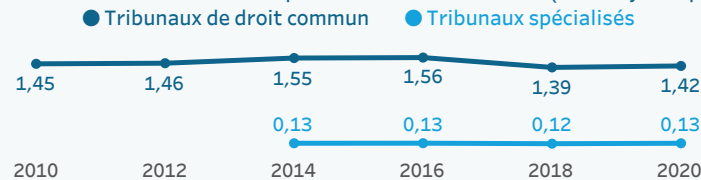
## Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

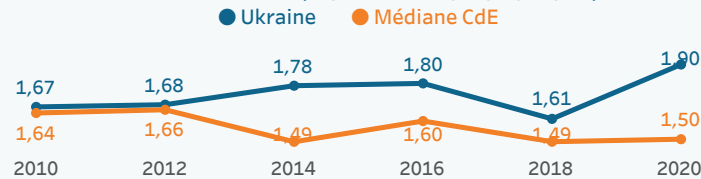


- Tribunaux spécialisés
- Tribunaux de droit commun
- Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



## TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Ukraine	Médiane CdE
Taux de déploiement	Total	5.03	6,5
Communication avec les tribunaux	Civil	5.19	6,6
	Pénal	3.12	5,7
	Administratif	4.97	6,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	4.97	6,1
	Pénal	1.6	4,1
	Administratif	4.97	5,0
Aide à la décision	Civil	4.81	7,3
	Pénal	4.16	7,3
	Administratif	4.16	7,4

## Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)\*100

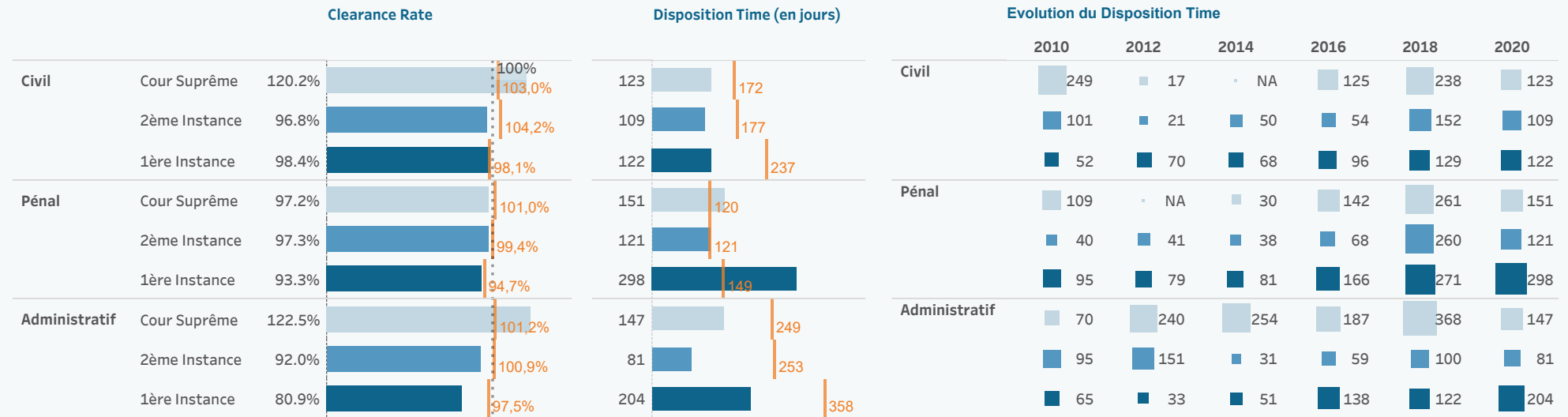
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue  
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)\*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

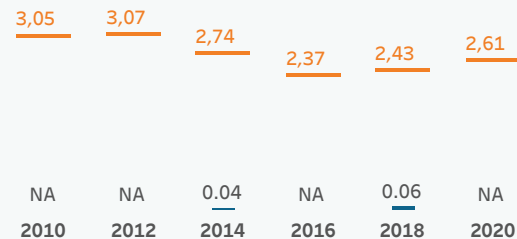
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

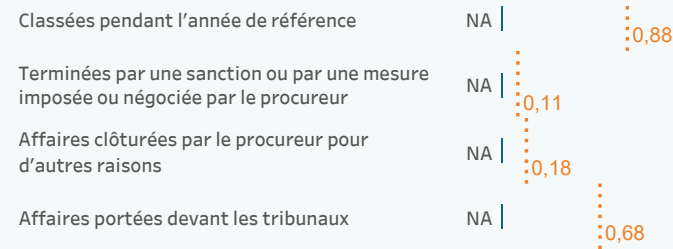


## Ministère public

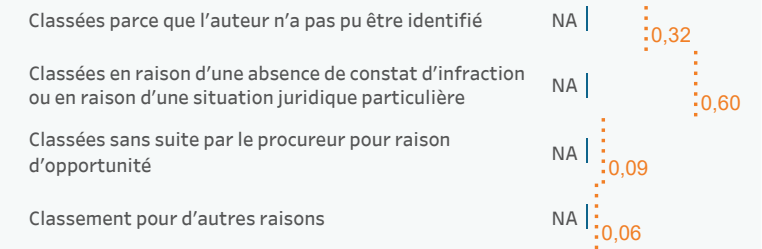
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

## Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://rada.gov.ua> <https://online.minjust.gov.ua>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://court.gov.ua>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://court.gov.ua/>